

RTP 95m

Louis FRANK

(Dr René Lamber)

— DC —

L'Alliance des Mères

Extrait de LA REVUE et REVUE DES REVUES, 15 Février 1901

PARIS

AUX BUREAUX DE LA REVUE et REVUE DES REVUES

12, AVENUE DE L'OPÉRA

1901

95m
RTP

Bibliothèque Maison de l'Orient



129580

(100)

100

100

100

100

100

100

100

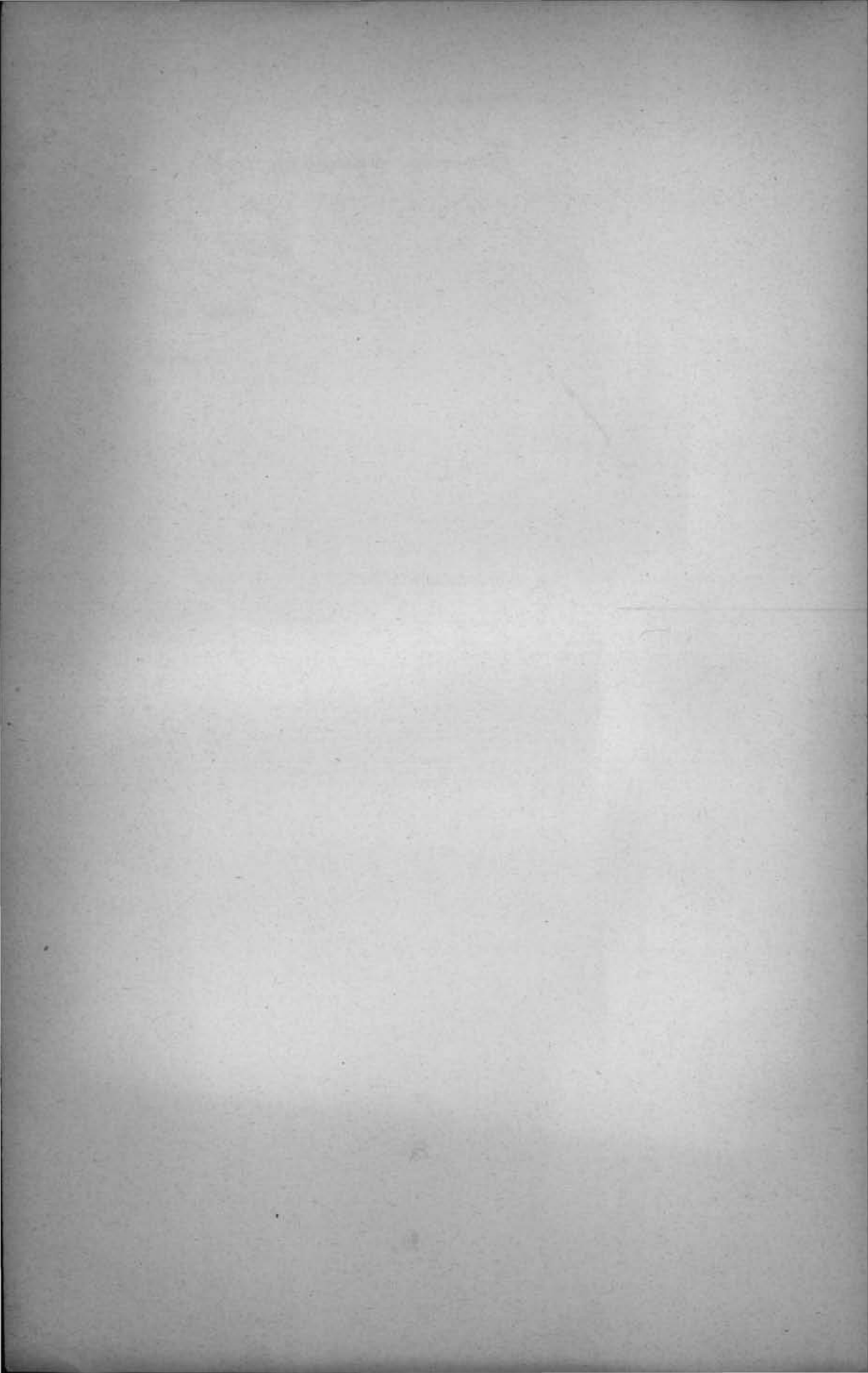
A Madame Salomon Reinach

Hommage respectueux de l'auteur

Louis Brauk

Paris, mars 1901.

L'ALLIANCE DES MÈRES



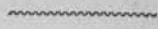
RTP 95m

Louis FRANK

AVOCAT, DOCTEUR EN DROIT

DOCTEUR SPÉCIAL EN DROIT PUBLIC

LAURÉAT DES UNIVERSITÉS DE PARIS, BOLOGNE, BRUXELLES



L'Alliance

des Mères

Extrait de LA REVUE et REVUE DES REVUES, 15 Février 1901

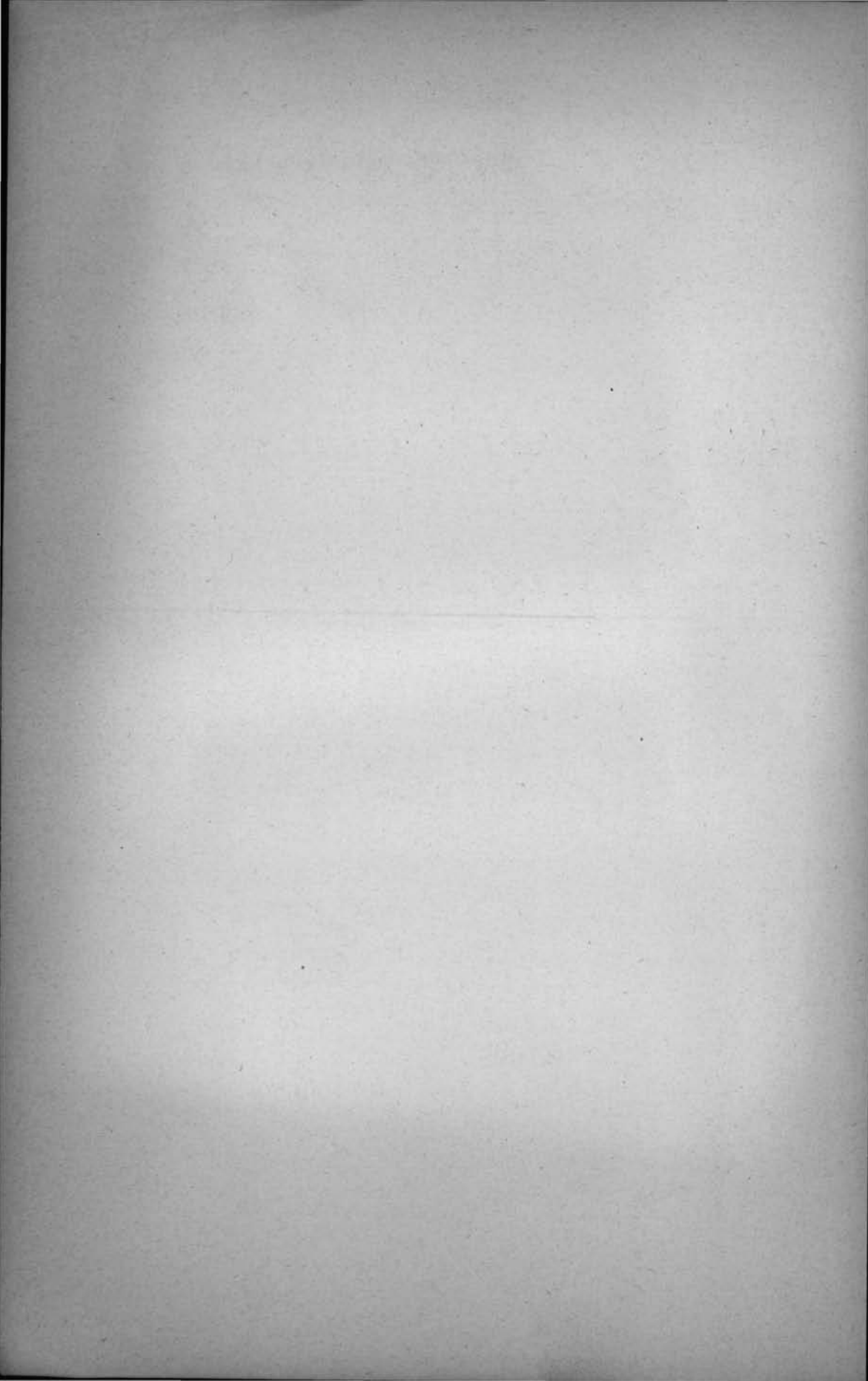
PARIS

AUX BUREAUX DE LA REVUE et REVUE DES REVUES

12, AVENUE DE L'OPÉRA



1901



L'ALLIANCE DES MÈRES

I

LA fin du XIX^e siècle a vu surgir sur toute l'étendue du globe un mouvement prodigieux en faveur de l'égalité des sexes. Avec raison, on a réclamé d'étendre le champ d'activité et la sphère d'influence du sexe féminin; avec raison aussi, les réformateurs ont cherché à cultiver l'intelligence et les facultés féminines par une éducation plus sérieuse, dépourvue des préjugés et des frivolités du passé. Dans les incertitudes et les emportements de ces luttes nouvelles, certains féministes et leurs adversaires se sont laissés égarer les uns et les autres par des exagérations regrettables. Des femmes ont voulu la guerre des sexes; elles ont sinon prêché, du moins souhaité un affranchissement brutal et absolu de toute sujétion et de toute influence masculines; elles ont rêvé je ne sais quelle inversion anormale de la nature, où le sexe féminin, indépendant et libre, eût pu se passer de toute coopération masculine. Aussitôt les hommes ont riposté, versant dans le travers opposé; pour eux, le maintien pur et simple de l'ordre de choses établi est seul désirable, et l'activité du sexe féminin se doit réduire tout entière à la préoccupation des travaux du ménage. Cependant, les uns et les autres ont tort, car la solution du problème est une solution de juste milieu. C'est une grave erreur, en effet, de vouloir mettre en opposition les intérêts de la femme et ceux de l'homme, ou même de chercher à les séparer. Loin d'être disparates et opposés, ces intérêts, sous une apparence de distinction, sont conformes et étroitement liés. Sans doute, chaque être humain, femme ou homme, doit-il être regardé comme une « entité », ayant sa valeur propre et sa dignité entière. La femme qui est, au même titre que l'homme, un être humain, conscient et libre, possède, elle aussi, les attributs de la personnalité. L'être humain, toutefois, n'est pas seulement une individualité isolée; il est encore et surtout un être social. Or, l'ordre naturel et social se fonde sur le couple harmonique, sur l'union des sexes qui a pour fin l'œuvre la plus noble : la transmission de la vie. Et c'est ainsi que la famille monogamique peut parvenir à réaliser sur la terre l'idéal le plus élevé des intérêts et des affections; dans l'empire des cœurs, cette famille apparaît comme la sainte trinité humaine, par la solidarité de la femme et de l'homme pour l'enfant. Dès lors, semble-t-il absurde de tendre à séparer les intérêts des deux fractions de l'humanité, au lieu de travailler à les

rapprocher pour les confondre dans le bien général. L'erreur a une cause initiale, qui subsiste et s'est perpétuée dans la suite des siècles. Les préjugés de l'homme l'ont décidé à élever chaque sexe pour lui-même et par lui-même, tandis que les deux sexes, ayant dans la vie un but et un idéal communs, devraient être rapprochés dès l'enfance et élevés ensemble, l'un pour l'autre et l'un par l'autre, réalisant ainsi la divine pensée de l'Écriture : « L'homme n'est point sans la femme, ni la femme sans l'homme; car comme la femme est par l'homme, aussi l'homme est par la femme... » (I Corinthiens, XI, 11, 12).

L'éducation à donner aux jeunes filles doit être appropriée et rendue adéquate aux buts divers que les conditions sociales et les circonstances de la vie peuvent assigner à toute femme. Pour les éducateurs, la femme devrait toujours être envisagée sous ces trois aspects : elle est être humain, sœur et compagne de l'homme; parmi le peuple, elle est aussi un artisan, une ouvrière; enfin, dans la majorité des cas du moins, elle est appelée à se marier, à devenir épouse et mère. Tous les programmes d'éducation féminine devraient conséquemment être conçus en s'inspirant de ce tryptique.

II

Tout d'abord, les fillettes et les filles ont à recevoir une instruction générale, qui ne diffère en rien de celle des garçons. La femme, membre de l'humanité, a le droit d'être initiée aux connaissances scientifiques qui la mettent à même de remplir ses devoirs et ses obligations humaines. Pourquoi, alors, créer de vaines et d'arbitraires distinctions entre l'instruction à distribuer aux garçons et celle réservée si parcimonieusement aux filles? A la femme aussi, l'axiome de Térence doit pouvoir s'appliquer : rien de ce qui touche l'humanité ne peut, en raison de préjugés surannés, lui demeurer étranger. Mais, à côté de l'instruction générale, il y aura lieu de créer une éducation féminine spéciale ayant un double objectif : l'apprentissage professionnel en vue du gagne-pain, et puis l'apprentissage ménager en vue de la famille. Il s'agit donc d'exercer la dextérité de nos jeunes filles pour leur permettre d'entreprendre dans l'existence une carrière honorable et rémunératrice, car des millions de femmes sont obligées de travailler pour vivre. Enfin, il faudra se préoccuper de préparer sérieusement toutes les jeunes filles à leur mission familiale, puisque la majorité des femmes se marient, et que toute femme, dans les diverses classes de la société, a les plus fortes probabilités de devenir épouse et mère.

Ici, le problème féministe se concentre et se réduit à concilier ces deux principes : la reconnaissance de la liberté du travail pour toutes les femmes avec l'accomplissement des devoirs domestiques imposés à la majeure partie d'entre elles.

Il est certaine école sociale, je le sais, qui demande, au nom des

intérêts du foyer, que l'on interdise à la femme le droit de travailler. Jolie morale que celle-là, qui, sous le fallacieux prétexte de renvoyer les femmes à la famille, les conduirait au désordre, ne leur laissant que le pain bien amer et impur de la débauche et de la prostitution. Ne l'oublions pas, la vie sociale et la nature elle-même ont créé une stratification d'intérêts, de besoins et de fonctions. Avant de pouvoir songer même à devenir épouse et mère, la femme est tout d'abord être humain, individualité propre. Comme tout être physique, elle subit le besoin de conservation, de tous les besoins le premier et le plus impérieux. L'intérêt social exige que la femme soit mise en état de subvenir elle-même à ses besoins d'entretien en se procurant par le travail les ressources nécessaires à la vie. Et vraiment, il est triste pour l'intelligence humaine d'en être réduit à constater qu'au seuil du xx^e siècle des hommes en soient encore à contester un principe d'une aussi élémentaire justice.

Le travail des femmes, loin d'être incompatible avec les intérêts domestiques, se concilie avec eux, car il est pour la femme une source de dignité, et pour tous les foyers un élément de force morale et une puissante garantie de sécurité. D'ailleurs, des causes multiples, facteurs d'une inévitable évolution sociale, ont imposé aux femmes la fatale nécessité du travail. L'industrialisme, avec ses forces motrices, ses machines et ses capitaux, a absorbé et englouti les industries domestiques des temps passés. D'autre part, la garde et l'éducation des enfants ont cessé d'être dans les familles une besogne absorbante. En effet, l'extension des services d'enseignement a diminué l'importance et le poids des responsabilités maternelles. Enfin, dans l'état actuel de notre société, des millions de femmes sont condamnées au célibat et ne peuvent songer au mariage. La France seule compte, à l'heure actuelle, 2.622.170 filles célibataires majeures et 924.286 femmes mariées sans enfant, soit plus de trois millions et demi de femmes qui n'ont ni foyer à diriger, ni enfant à élever. Quant aux millions de femmes, exclues de la vie conjugale et privées à tout jamais de ce qu'on est convenu d'appeler « l'appui de l'homme », il faut bien leur reconnaître le droit de subvenir elles-mêmes par le travail aux besoins de leur subsistance. Les faits sociaux sont plus puissants que tous les rêves idéalistes. La statistique, avec son éloquence rigoureuse, nous montre que, chez les nations civilisées, la part de l'activité féminine dans la production représente, d'après les chiffres dressés par M. Louis Frank, un tiers de la main-d'œuvre environ. Les principales nations d'Europe, les Etats-Unis et le Japon comprennent aujourd'hui, dans l'industrie, le commerce et les professions indépendantes et libérales, un ensemble de 129.024.992 personnes productrices, dont 85.790.806 hommes et 43.234.126 femmes. En France, à côté de 11.612.072 hommes laborieux, il est 5.672.806 femmes, dont le travail rapporte annuellement en traitements, gages et salaires, la somme de trois milliards cent vingt millions de francs. En France, sur 100 patrons, il se ren-

contre 23.8 femmes ; sur 100 employés, 23 femmes ; parmi 100 ouvriers, 36,5 appartiennent au sexe féminin ; sur 100 domestiques, 65 sont des servantes. Donc, 5.672.806 femmes laborieuses, pour la France seule. Ce chiffre unique permet aisément d'apprécier ce qu'est devenu, dans notre organisation sociale actuelle, le vieil adage de la coutume de Bretagne : « Femme si doit garder l'hôtel, le feu et les enfants » (art. 313, coutume de Bretagne).

Il convient de remarquer d'ailleurs que la grande masse des femmes occupées aux divers travaux de l'industrie et du commerce, appartient au groupe des « femmes hors mariage », c'est-à-dire célibataires, veuves, séparées ou divorcées. J'ai été amené à constater que le nombre des femmes vivant en dehors du mariage correspond à peu près à l'ensemble des artisans féminins. Ainsi, par exemple, la France compte 5.607.234 femmes majeures, non soumises aux liens du mariage ou affranchies de ces liens (1). D'un autre côté, 5.672.806 femmes demandent au travail leurs moyens d'existence. De la comparaison de ces chiffres, la vérité éclate avec évidence. Toute femme doit être rendue indépendante, apte à subvenir à ses besoins, ce qui n'empêchera pas d'initier toutes les jeunes filles aux principes et à la pratique de la science ménagère. A l'âge de l'école, en effet, aucune ne peut prévoir si l'avenir lui réservera les charges du foyer, ou s'il lui imposera les devoirs du travail au dehors.

III

Jusqu'ici, par l'une des innombrables aberrations de l'inconscience et de l'aveuglement des hommes, on a négligé ou oublié de préparer les jeunes filles à l'occupation la plus répandue, celle de mère de famille. La plupart admettent que toute femme, non dépourvue d'intelligence, sait comme d'instinct exécuter facilement les ouvrages du « home » et qu'ainsi les travaux du ménage n'ont pas besoin d'être enseignés. Parler ainsi est commettre une grave erreur. Pour s'en convaincre, il suffit de pénétrer à l'improviste dans l'intimité de ménages d'ouvriers et même de bourgeois : presque partout se constatent le désordre et l'incurie. Tenir un ménage doit s'enseigner comme toute autre chose. Les esprits réfléchis savent, d'ailleurs, que rien ne peut s'apprendre sans efforts et sans méthode. Quant aux quelques personnes qui ont pu parvenir par elles-mêmes à une certaine habileté dans la gestion de leur ménage, les premières, elles

(1) Ces 5.607.234 femmes se répartissent ainsi :

Célibataires majeures.....	2.622.170
Veuves.....	2.060.778
Mariées sans enfant.....	924.286
Ensemble	5.607.234



reconnaîtront combien elles ont eu de perte de temps à subir et de difficultés à surmonter.

La prosaïque question du pot-au-feu est d'une portée sociale considérable. S'il est vrai que la question sociale est avant tout une question d'estomac, il saute aux yeux que réclamer pour le travailleur un salaire normal et rémunérateur n'est que l'un des pôles magnétiques de la question. L'autre pôle opposé consiste dans la science et l'art d'utiliser le salaire. La difficulté pour l'homme de gagner sa vie devrait trouver son contrepoids dans l'habileté de la femme à employer les ressources avec sagesse, méthode et économie. La société trouverait le plus grand avantage, en s'efforçant de réserver au sexe féminin tous ses services d'administration et d'intendance, mais à la condition de les rétribuer. L'une des réformes les plus justes et les plus utiles qu'il y aura lieu d'instaurer dans les mœurs et les lois, consistera dans le « principe de la rémunération des services de la ménagère ». Nos statistiques officielles établissent partout, aujourd'hui, qu'un tiers du monde travailleur se compose de femmes. Or, ce chiffre devrait être plus que doublé. Les hommes ne commettent-ils pas une flagrante injustice envers le sexe féminin, en considérant comme « inoccupées » les millions de femmes absorbées par les travaux domestiques ? Le soin du ménage et l'éducation des enfants sont des fonctions indispensables de l'ordre social, qui réclament un labeur sérieux et des efforts attentifs continus. Toute peine mérite salaire. Alors que nos servantes touchent un gage rémunérateur, au contraire, l'épouse, la ménagère, qui soigne l'homme, entretient son foyer, crée, allaite et élève ses enfants, ne reçoit aucune rétribution en échange de tous ces services inappréciables. La solution consisterait à fonder l'union conjugale, au point de vue des intérêts matériels, sur les mêmes bases que nos sociétés commerciales et à établir une liquidation périodique de l'excédent disponible des ressources. Cet excédent, les époux se le partageraient soit en parts égales, soit en quotes-parts dont les conventions matrimoniales fixeraient le quantum respectif.

La science domestique ne mérite aucunement de subir le décri des femmes. Loin d'être la négation de la science, elle constitue une merveilleuse synthèse d'un caractère à la fois scientifique et éminemment utilitaire et pratique. Son enseignement offrira aux jeunes filles de toutes conditions d'immédiats avantages fort appréciables : la fille pauvre deviendra capable d'améliorer son intérieur ; la fille du riche sera en état de conduire le ménage, de mieux régler son train de maison, d'assurer la direction du home par un contrôle intelligent des domestiques. L'instruction ménagère doit initier la jeune fille à ses futurs devoirs et la préparer à l'administration et à la direction de la famille ; elle doit être le complément nécessaire de la culture générale de toute femme. L'hygiène sous toutes ses formes, l'hygiène de l'enfance, la science de l'alimentation et la pratique de l'art culinaire, au même titre que les ouvrages à l'ai-

guille, formeront les branches les plus importantes de cet enseignement.

Déjà, en maintes contrées, de notables progrès ont été accomplis dans la voie que j'indique. En Angleterre, dès 1873, fut installée à Londres la première « École normale nationale de cuisine » à l'usage des jeunes filles. Puis, les travaux du ménage firent l'objet d'un enseignement méthodique dans les diverses écoles publiques. A présent, des classes de cuisine sont annexées à 5.109 écoles anglaises et ont donné l'enseignement régulier, l'an dernier, à 263.083 élèves. En Suisse, sous l'empire de l'arrêté fédéral du 20 décembre 1895, la Confédération alloue des subsides à 226 établissements d'enseignement professionnel et d'économie domestique. La Belgique possède 275 écoles et classes ménagères, dont l'entretien coûte annuellement plus de 400.000 francs : le budget belge de 1901 prévoit comme subvention à l'enseignement ménager, une somme de 182.000 francs. En Suède, l'enseignement de la cuisine et des soins à donner à un ménage est très sérieusement organisé non seulement à Stockholm et dans les villes de province, mais même dans les campagnes les plus écartées. Au delà de l'Atlantique, 150 cités de l'Union sur 601 ont décrété obligatoires pour les filles les travaux de couture et de cuisine. Il est assez piquant de constater que la création de cours ménagers date du jour où, en Angleterre, en Écosse, en Suède et aux États-Unis, les femmes conquièrent le droit d'intervenir directement dans l'administration des écoles publiques. A un autre point de vue, l'organisation de ces cours nouveaux ne souleva, en ces pays, aucune opposition inconsidérée de la part du corps enseignant. En soupçonne-t-on la raison ? C'est que précisément l'Angleterre, l'Écosse, la Suède et les États-Unis sont les quatre nations qui comptent une majorité de femmes parmi le personnel enseignant primaire.

IV

Quand, au nom du féminisme, nous demandons que la masse des jeunes filles reçoive une éducation appropriée à la mission familiale que la majorité d'entre elles devra remplir un jour, nous ne voulons aucunement ravalier la femme au rôle lamentable d'une vulgaire ménagère ou d'une humble servante, condamnée de par la loi à une perpétuelle obéissance. Au contraire, nous entendons relever la dignité de l'épouse, accroître l'importance des travaux ménagers, rehausser les fonctions maternelles, de telle sorte que, dans la société fondée sur la monogamie, la mère de famille soit par excellence la vraie citoyenne, investie de pouvoirs raisonnables, d'une autorité réelle et de l'exercice de tous les droits du citoyen.

Il n'est point vrai que la participation des femmes aux affaires publiques soit de nature à briser l'unité de la famille et le calme du foyer. Il sera bien moins indécent pour une femme de s'intéresser à

des affaires sérieuses, et de déposer même un bulletin de vote dans une urne tous les quatre ans, que de paraître au bal dans certaines toilettes calculées à dessein pour attirer les regards masculins. Les femmes ont besoin de pouvoir s'élever au-dessus des mesquineries de la vie journalière. Elles comprendront, un jour prochain, qu'une vie consumée dans la vanité de la mode et des bavardages mondains est une existence misérable, indigne d'un être libre et sensé. Les femmes devront elles-mêmes travailler à élever le niveau de leur sexe; elles auront fatalement à s'occuper des affaires publiques et de l'élaboration des lois. Leurs revendications n'inspireront de respect que le jour où le sexe féminin aura conquis une véritable force, avec laquelle l'homme se verra contraint de compter. La politique, d'ailleurs, est l'art de chercher ce qui est utile à la collectivité et de le faire prévaloir. A Athènes, au dire de Périclès, celui qui refusait de se préoccuper des affaires publiques était regardé non comme un citoyen paisible, mais comme un citoyen inutile. Une telle définition dans une république s'applique aussi bien à un sexe qu'à l'autre. Confiner les femmes en dehors de la politique, c'est vouloir les réduire à ne demeurer que des membres inutiles de la société. Qui dit « membres inutiles », dit presque « membres nuisibles ». L'affranchissement politique des femmes changera la face des choses, dans le monde. Seule, la coopération des femmes, dans l'ordre politique, permettra de détruire et d'extirper l'alcool, la débauche et la guerre, ces trois fléaux qui ruinent la famille et l'Etat.

V

Il est d'intérêt social de préparer la femme à sa royauté domestique. Il l'y faut préparer à l'école de la liberté, car il n'est point de royauté dans l'esclavage.

Depuis l'école maternelle jusqu'aux cours des degrés supérieurs, l'effort commun et continu tendra à initier bambines et jeunes filles aux secrets de leur future mission. Les moindres communes auront leur classe de ménage comme annexe ou complément de l'école publique; dans les villes et les centres industriels où l'impéritie d'une foule de femmes est trop souvent la source ou une cause d'extension de misère, les classes ménagères répandront à profusion la manne bienfaisante de leur instruction nourricière. Nos institutrices, expertes désormais dans l'art et la science domestiques, disciplineront nos filles, en les habituant dès l'enfance à l'exécution méthodique des multiples détails des travaux du foyer. Peu à peu, par les femmes se propageront les applications pratiques de la science à la vie usuelle. La santé publique s'améliorera; l'enfance sera davantage protégée et mieux élevée; l'homme trouvera, dans un logement salubre et aéré, un confort raisonnable et un bien-être mérité; l'alimentation populaire, préparée avec soin et économie, d'après des principes sani-

taires et suivant une méthode rigoureusement étudiée, sera saine, substantielle, variée et agréable.

L'école publique ne répondra à son idéale destination et n'atteindra son but social que le jour où elle deviendra vraiment, pour toutes les filles, le laboratoire d'études, le premier atelier d'apprentissage et le reflet du foyer. La science, le travail manuel, l'hygiène, la vie domestique, s'y combineront dans un cadre harmonieux.

La science ménagère constituera un instrument de bien être, un outil d'hygiène, un agent de concorde et de moralité. Nulle réforme éducative ne présente une importance aussi grande, car l'avenir de la plupart des jeunes filles y est attaché et le salut de la famille en dépend.

Mais il ne suffira pas de rattacher l'instruction ménagère aux connaissances générales de l'enseignement des filles ; il y aura lieu de fonder encore une série d'écoles ménagères spéciales, les unes à l'usage des jeunes filles de la bourgeoisie des villes, d'autres au profit des jeunes ouvrières de fabriques, d'autres en faveur des jeunes filles de la campagne. De même, nous aurons à fonder des écoles de laiterie, des écoles d'horticulture, des écoles spéciales de cuisine, des cours ménagers du soir, des écoles professionnelles d'infirmières, des facultés de science domestique et des écoles professionnelles de servantes. Je ne puis entrer ici dans les détails d'organisation de ces différents genres d'écoles. J'en ai étudié le fonctionnement dans la plupart des pays. J'en expliquerai un jour le mécanisme particulier. Ce qui s'est accompli ailleurs doit pouvoir être réalisé en France, avec de plus grandes chances de réussite encore.

L'œuvre domestique et familiale serait incomplète, si elle se bornait à préparer les jeunes filles à l'exécution des détails matériels de la pratique ménagère. La question est plus élevée encore ; elle offre même un certain caractère de sainteté. Dans l'ordre moral et éducatif, nous aurons à détruire le préjugé sexuel ; nous aurons à regarder en face la vérité, qui seule peut rendre libres ; nous aurons à élever les jeunes filles pour le mariage et la maternité à l'école de la science et de la pureté. Mieux instruites, nos filles seront plus capables de résister aux entraînements de caprices dangereux, et se verront moins exposées à succomber aux artifices de la séduction et aux pièges du vice. Avant d'abandonner leur fortune à un prétendant, de lui sacrifier leur liberté et leur indépendance, de livrer leur corps, source des générations prochaines, nos jeunes filles connaîtront la portée et l'importance de l'acte le plus solennel et le plus grave qu'elles accompliront jamais. Et nous aurons fait de la science, la gardienne la plus vigilante et la sauvegarde la meilleure de l'innocence.

VI

Il existe donc un féminisme domestique ou familial dont les intérêts

— les plus respectables peut-être, — méritent d'être soigneusement étudiés et défendus. A l'étranger, dans les pays anglo-saxons et germaniques, il s'est fondé de nombreuses associations destinées à défendre les intérêts spéciaux de la femme au foyer, à protéger les servantes et les employées domestiques, à améliorer la condition de la ménagère et celle du « home ». En Angleterre, la société amicale des jeunes filles (*Girls' Friendly Society*), placée sous le patronage de la feuë Reine, s'occupe de la protection des jeunes servantes ; elle groupe l'imposant effectif de 240.243 membres. En Suisse, la « Société d'utilité publique des femmes », instituée depuis 1888, tend à instruire les ménagères et à améliorer leur sort. Plus de 4.000 femmes, réparties en 50 sections, travaillent à vulgariser les principes de la science ménagère. De même, Vienne et Berlin ont leurs importantes associations de femmes de ménage. Dans le Grand-Duché de Bade, l'Association des Femmes, fondée en 1859, sous le patronage de la grande-duchesse Louise, groupe aujourd'hui l'énorme effectif de 38.737 femmes généreuses réparties entre 263 sections locales. Aux Etats-Unis, la Fédération des Clubs féminins comprend 2.110 clubs et 132.023 dames. L'activité de ces clubs s'exerce dans les domaines les plus différents ; la plupart, cependant, s'occupent de préférence d'éducation et d'économie domestique. L'Union Américaine possède, depuis 1893, une organisation féminine des plus utiles et des plus prospères. Je veux parler de l'« Association nationale d'économie domestique » (*National Household Economic Association*), fondée à Chicago, le 13 mars 1893. Ce groupement n'a pas tardé à conquérir la faveur publique, et plus de 20.000 dames américaines sont aujourd'hui mêlées très activement aux progrès de cette œuvre d'intérêt public. En France, en Belgique, ainsi que chez les autres peuples catholiques et latins, rien n'a été fait dans cet ordre d'idées, bien qu'on y affirme sur tous les tons que l'unique place de la femme soit au foyer domestique. Le moment nous paraît venu de nous inspirer de l'exemple et de l'expérience des autres nations, non pas pour les imiter, mais pour faire plus et mieux qu'elles.

VII

L'« Alliance des Mères » dont nous voudrions poursuivre la constitution, aurait pour objet d'améliorer à tous égards la condition de la femme au sein de la famille. Son programme serait à la fois d'ordre économique et civil, d'ordre éducatif et social, voire même d'ordre politique, au sens le plus élevé du mot. Nous aurons à poursuivre la réforme des lois du mariage, afin de faire à l'épouse la condition la plus heureuse et la plus enviable dans l'union conjugale ; nous aurons aussi à transformer l'autorité paternelle en une « garde parentale », qui reconnaisse les droits de la mère, et sauvegarde mieux les intérêts

moraux et matériels de l'enfance. Mais nous aurons surtout à modifier de fond en comble l'éducation de nos filles, afin qu'elles cessent d'être ce que, pour le malheur de l'humanité, elles sont aujourd'hui. Sans doute, l'œuvre à poursuivre est immense, presque indéfinissable, pour ne pas dire infinie. La lourdeur et l'étendue de la tâche ne doit pas cependant nous rebuter. Le tout sera d'agir avec méthode et prudence. Comme c'est par la femme que les applications pratiques de la science doivent pénétrer au « home », il nous faudra non seulement songer à élever le niveau intellectuel du sexe féminin, mais initier les femmes et les jeunes filles à la connaissance pratique des données de la science. Pour y parvenir, nous organiserons et créerons une « Bibliothèque populaire des Mères », qui comprendra quelques volumes essentiels de vulgarisation choisie, écrits par une élite à l'usage des Mères, sur des sujets tels que l'Hygiène générale, l'Hygiène de l'Enfance, l'Economie domestique, la Comptabilité ménagère, la Cuisine rationnelle, la Science de l'Education, les Eléments de droit usuel, etc. De plus, nous répandrons des résumés de ces petits livres sous forme de brochures populaires. En Suisse, par exemple, la « Société d'utilité publique des Femmes » a déjà propagé à des centaines de mille exemplaires de petits traités de cuisine, qui se vendent dix centimes. Le gouvernement fédéral a jugé utile d'encourager semblable initiative, en accordant la franchise postale pour la transmission de ces manuels.

D'un autre côté, l'« Alliance des Mères » s'efforcera de constituer en France certaines œuvres-types, pouvant servir de modèle. Je citerai un seul exemple. M^{me} Legrain, la distinguée présidente de l'Union française des Femmes pour la Tempérance, a reçu du Baron Adolphe de Rothschild un legs de 250.000 francs pour son œuvre anti-alcoolique. Au moyen du revenu de ce legs, M^{me} Legrain se propose de créer à Paris un restaurant-type de tempérance, qui sera placé sous le patronage de l'Alliance des Mères. Il en serait ainsi pour une foule d'autres œuvres.

En résumé, un problème nouveau se pose. Frédéric Passy, de l'Institut, en entrevoyait toute l'importance, quand, dans une étude assez récente sur « la Philosophie de la Cuisine », il concluait ainsi :

« L'économie domestique est le fondement de l'économie politique... Un bon arbitrage culinaire est l'un des facteurs essentiels de la paix du ménage... Même au point de vue du beau langage, de la science, de l'art et de tout le développement intellectuel et moral de la nation, celui qui réussirait à déraciner de nos esprits et de nos habitudes toutes les erreurs du régime auxquelles nous nous abandonnons encore, celui qui parviendrait à enseigner aux institutrices, aux mères, aux jeunes filles l'art de manger et de faire manger, celui-là, je le répète, aurait fait à l'humanité autant de bien que les Napoléon et les Bismarck lui ont fait de mal. » (*Journal des Economistes. La Science de la Cuisine*, 15 octobre 1899.)

Nos prétentions sont assurément plus vastes encore. Nous voulons faire plus qu'apprendre aux jeunes filles l'art de faire manger. L'« Alliance des Mères » vaincra la guerre, la débauche et l'alcool; elle détruira l'œuvre conquérante et guerrière des Napoléon et des Bismarck, en faisant prévaloir dans le monde une politique rénovatrice de paix et de tempérance; elle travaillera à purifier l'air, l'eau et le pain, ces éléments conservateurs de l'être, et à purifier aussi l'amour, source de la vie. Peut-être parviendra-t-elle ainsi, grâce à tous les dévouements féminins, à relever le niveau moral des hommes et à régénérer l'humanité.



OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

I

Travaux divers

ONT PARU :

- L'exercice de la profession d'avocat en Italie.** Examen des règles. Bruxelles, J.-B. Moens, 1887.
- Au pays d'Irnerius.** Essai sur les études juridiques et le barreau en Italie, 1888.
- Les tribunaux de commerce,** 1888.
- Les Recteurs flamands des universités de Bologne et l'histoire du collège flamand Jacobs.** *Revue de Belgique*, Juin 1888.
- Le Japon judiciaire.** *Journal des Tribunaux*, Mars 1889.
- La crémation des morts.** Les objections médico-légales et les principes de la réglementation. Bruxelles, Ferdinand Larcier, 1889.
- Mariages Frœbel.** *Revue de Belgique*, Juin 1890.
- Le vote plural ou le suffrage universel proportionnel.** *Journal des Tribunaux*, Février 1891, 3^e Edition. Henri Lamertin, 1893.
- La question de l'alcool.** Les distilleries agricoles. Bruxelles, 1896.

II

Ouvrages féministes

ONT PARU :

- La Femme-avocat.** Bruxelles, Ferdinand Larcier. Bologne, N. Zanichelli, 1888. Traduction anglaise par M. A. Greene, du barreau de Suffolk (Boston-Massachusetts), éditée par C. V. Waite et C^o, Chicago.
- La loi sur l'enseignement supérieur et l'admission des femmes dans les facultés belges.** *Revue de Belgique*, Novembre 1889.
- Essai sur la condition politique de la femme.** Paris, Arthur Rousseau, 1892. (Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Paris. Concours Rossi, 1891.) Vol. de 620 pages. Prix : 9 francs.
- L'épargne de la femme mariée.** Proposition de loi. 1^{re} édition. *Epuisé.* Bruxelles, A. Vromant et Cie, édit., 1892.
- La femme dans les emplois publics.** Bruxelles, Rozez, 1893. (Ouvrage présenté à l'Académie des Sciences morales et politiques de France.)
- Les Femmes et l'enseignement supérieur.** *Revue Universitaire*, Février 1893.
- M. W. E. Gladstone et le féminisme.** Gand, Hoste, 1893.
- Le Grand Catéchisme de la femme.** Bibliothèque Gilon, Paris-Verviers, 1894. Traductions italienne, néerlandaise, anglaise, allemande, danoise, finlandaise.
- University Opportunities for women.** Educational Review, New-York. Holt and C^o, 1894.
- Cours sur la législation féministe,** professé à l'Extension de l'Université de Bruxelles. Bruxelles, Lamertin, 1895.
- La Femme contre l'alcool.** 1^{re} édition épuisée, Bruxelles, 1896.
- La Femme contre l'alcool.** 2^e édition complète et définitive, Bruxelles, 1897. Vol. de 273 pages. Prix : 5 francs.
- La Femme-avocat.** Mémoire présenté à la Cour de Paris et au Conseil de

l'Ordre des Avocats près la cour de Paris, pour la défense des droits de Mlle Jeanne Chauvin (octobre 1897). Paris, V. Giard et E. Brière, éditeurs, rue Soufflot, 16. Vol. de 350 pages : 6 francs.

A. — Législation Féministe.

Travaux préparatoires.

DROIT CIVIL : PROPOSITIONS DE LOIS.

- N° 1. — *Le Témoignage de la Femme* (paru en juillet 1896).
N° 2. — *L'épargne de la femme mariée* (paru en avril 1896).
N° 3. — *Les salaires de la famille ouvrière* (paru en avril 1896).
N° 4. — *Les droits de famille de la femme.*
N° 5. — *Les enfants naturels.*

Histoire. — Statistique. — Législation comparée. — Leur condition. — La recherche de la paternité. — Adoption. — Légitimation. — Droits successoraux.

[Thèse présentée devant la Faculté de Droit de Bologne, le 7 juillet 1887 et reçue *maxima cum laude.*]

Ouvrage remanié et augmenté.

- N° 6. — *Mariage et divorce en droit féministe.*
N° 7. — *Le contrat de mariage et le régime légal quant aux biens.*
N° 8. — *Les droits successoraux du conjoint survivant.*
N° 9. — *L'autorité parentale et les lois protectrices de l'enfance.*

LÉGISLATION SOCIALE : PROPOSITIONS DE LOIS.

- N° 10. — *La charte des ouvrières.*
Code des principes de la loi internationale du travail des femmes, présenté au Congrès féministe international tenu à Bruxelles (4-7 août 1897).
N° 11. — *Les femmes et le droit de s'asseoir.*
N° 12. — *L'assurance maternelle* (paru en septembre 1897).
N° 13. — *Les inspectrices du travail.*
N° 14. — *L'électorat professionnel des femmes.*
N° 15. — *Le travail des femmes au XIX^e siècle.*
Histoire. — Statistique. — Législation comparée.
N° 16. — *Le Suffrage administratif des femmes.*
N° 17. — *Les droits politiques de la femme.*

B. — Le Code Féministe.

C. — Ouvrages féministes divers.

La Femme-Médecin et les secours médicaux féminins.
La coéducation des sexes.
La Femme aux Colonies.
Le Problème de la Prostitution.
Synthèse du Féminisme.

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT :

L'Éducation Domestique des Filles
OU
La Formation des Mères

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.



Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

A horizontal line of faint, illegible text at the bottom of the page.